

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

2 jours (14 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif inter

250 € HT

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Toute personne désireuse de se former aux gestes de premiers secours dans le cadre du travail.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire répond aux critères suivants :

- Connaissance de la langue française (écrit et oral),
- La formation étant pratique il est conseillé de porter une tenue adaptée à la réalisation des gestes de secours.

Prérequis

- Avoir une dérogation pour les mineurs.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Profil de l'intervenant

Formateur expérimenté et organisme habilité par l'INRS

Capacité

4 - 10 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- exposé didactique, démonstrations
- exploitation individuelle et démonstration de chacun
- remise d'un fascicule à chaque stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Connaître les techniques de premiers secours en vue de pouvoir secourir un autre salarié victime d'un accident
- Mettre en œuvre une action de protection adaptée en cas d'accident

CONTENU

Formation théorique et pratique : 2 j

Programme I.N.R. S / C.R.A.M - P.R.E.F.A.S :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Les accidents du travail :

- Le mécanisme accidentel.
- Intérêt et principes de la prévention des risques professionnels.
- Les acteurs de la prévention.
- Le « Document Unique ».
- Rôle du sauveteur-secouriste du travail.

Distinguer danger, situation dangereuse et risque :

- Identifier les sources de risques.
- Supprimer ou isoler le risque identifié.
- Soustraire la victime au risque.
- Baliser.
- Utiliser le matériel spécifique.
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection.

Examiner la (les) victimes pour la mise en œuvre de l'action choisie :

- Reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Qui alerter ? Qui alerte ? Que dire ? :

- Contenu du message « type » adapté à l'établissement.
- Rendre compte.

Action appropriée à l'état de la victime :

- Apprentissage de la succession des gestes dans le contexte global des 4 actions.
PROTEGER/PREVENIR – EXAMINER – ALERTER/INFORMER – SECOURIR

> Victime Consciente :

- Saignement abondant.
- Etouffement.
- Malaise.
- Brûlures, fractures ou plaies.
- Plaie avec objet.

> Victime Inconsciente :

- Qui ne respire pas : Réanimation Cardio-Respiratoire (RCP) et utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- Qui respire : mise sur le côté, retournement, contrôle du comportement.

INFORMATIONS

Modalités d'évaluation de la formation :

- Test de connaissance théorique
- Contrôle continu pour la partie pratique

Validation des acquis : un certificat SST valable 24 mois sera délivré (par l'organisme détenteur habilité INRS habilitation valorisé n° 1508507/2022/SST-01/0/12), au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

Maintien et Actualisation des Compétences: tous les 2 ans pour prolonger son certificat de 24 mois